État des recettes et des dépenses de l'Office communautaire des variétés végétales pour l'exercice 2000

(2000/617/CE)

Conformément à l'article 14 du règlement financier de l'Office communautaire des variétés végétales, arrêté par son conseil d'administration en date du 7 avril 1998, « le budget ainsi que le tableau des effectifs sont publiés au *Journal officiel des Communautés européennes* ».

La colonne 1998 correspond à l'exécution budgétaire 1998.
La colonne *Crédits 1999* correspond au budget rectificatif 1999.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

ÉTAT DES RECETTES

Récapitulation

Titre Chapitre	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
1	**RECETTES**			
1 0	PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 385 000	6 140 000	4 873 208,—
	Total du titre 1	**6 385 000**	**6 140 000**	**4 873 208,—**
2	**SUBVENTIONS**			
2 0	PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 2	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**
5	**RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE**			
	Total du titre 5	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**
6	**CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX**			
6 0	BULLETIN OFFICIEL	30 000	16 000	0,—
	Total du titre 6	**30 000**	**16 000**	**0,—**
9	**RECETTES DIVERSES**			
9 1	INTÉRÊTS SUR COMPTE	216 000	216 000	263 418,07
9 2	DONS ET LEGS	615 000	760 000	306 054,39
	Total du titre 9	**831 000**	**976 000**	**569 472,46**
	TOTAL GÉNÉRAL	**7 246 000**	**7 132 000**	**5 442 680,46**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1

RECETTES

CHAPITRE 1 0 — PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Article Poste	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
	CHAPITRE 1 0			
1 0 0	***Taxes et surcharges perçues***	6 385 000	6 140 000	4 873 208,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	6 385 000	6 140 000	4 873 208,—
	Total du titre 1	**6 385 000**	**6 140 000**	**4 873 208,—**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1

RECETTES

CHAPITRE 1 0 — PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES

1 0 0 ***Taxes et surcharges perçues***

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
6 385 000	6 140 000	4 873 208,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement (CE) nº 1238/95 de la Commission du 31 mai 1995 établissant les règles d'exécution du règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office communautaire des variétés végétales (JO L 121 du 1.6.1995, p. 31).

Ces recettes de l'Office sont composées des taxes payées par des demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales, ainsi que d'autres parties participant à une procédure.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Subvention provenant du poste B2-5 1 0 2***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 2	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

2 0 0 ***Subvention provenant du poste B2-5 1 0 2***

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94, et notamment son article 108, paragraphe 3.
Subvention sous l'intitulé « Interventions phytosanitaires ».

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
	Total du titre 5	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
p.m.	p.m.	0,—

TITRE 6

CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX

CHAPITRE 6 0 — BULLETIN OFFICIEL

Article Poste	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
	CHAPITRE 6 0	30 000	16 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	30 000	16 000	0,—
	Total du titre 6	**30 000**	**16 000**	**0,—**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 6

CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX

CHAPITRE 6 0 — BULLETIN OFFICIEL

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
30 000	16 000	0,—

Commentaires

Produit de la vente du Bulletin officiel de l'Office.

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 1 — INTÉRÊTS SUR COMPTE

CHAPITRE 9 2 — DONS ET LEGS

Article Poste	Intitulé	Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
	CHAPITRE 9 1	216 000	216 000	263 418,07
	TOTAL DU CHAPITRE 9 1	216 000	216 000	263 418,07
	CHAPITRE 9 2	615 000	760 000	306 054,39
	TOTAL DU CHAPITRE 9 2	615 000	760 000	306 054,39
	Total du titre 9	**831 000**	**976 000**	**569 472,46**
	TOTAL GÉNÉRAL	**7 246 000**	**7 132 000**	**5 442 680,46**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 1 — INTÉRÊTS SUR COMPTE

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
216 000	216 000	263 418,07

Commentaires

Intérêts sur compte.

CHAPITRE 9 2 — DONS ET LEGS

Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
615 000	760 000	306 054,39

Commentaires

Crédits reçus des collectivités locales françaises (région des Pays de la Loire, département du Maine-et-Loire et ville d'Angers), à l'occasion de l'implantation de l'OCVV à Angers.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2000 et 1999) et de l'exécution (1998)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1	**PERSONNEL**			
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	2 978 000	2 937 000	1 826 049,18
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	155 000	125 000	111 874,30
1 4	INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	33 000	32 000	12 783,01
1 5	ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS	20 000	20 000	0,—
1 6	SERVICE SOCIAL	47 000	59 000	26 429,29
1 7	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	20 000	13 000	7 135,02
	Total du titre 1	**3 253 000**	**3 186 000**	**1 984 270,80**
2	**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**			
2 0	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	292 000	1 778 000	1 334 629,11
2 1	INFORMATIQUE	166 000	148 000	206 599,18
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	250 000	268 000	77 516,35
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	114 000	124 000	93 454,59
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	90 000	167 000	65 796,11
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS	191 000	229 000	219 746,15
2 6	ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS	110 000	20 000	0,—
	Total du titre 2	**1 213 000**	**2 734 000**	**1 997 741,49**
3	**DÉPENSES OPÉRATIONNELLES**			
3 0	INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN	2 232 000	1 512 000	1 416 478,13

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2000 et 1999) et de l'exécution (1998) *(suite)*

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
3 1	MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE	p.m.	p.m.	0,—
3 2	ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN	203 000	215 000	313 720,—
3 3	EXAMEN DES DÉNOMINATIONS	59 000	54 000	19 680,—
3 4	PUBLICATIONS	114 000	143 000	40 262,11
3 5	ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES	100 000	300 000	0,—
	Total du titre 3	**2 708 000**	**2 224 000**	**1 790 140,24**
10	**AUTRES DÉPENSES**			
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0,—
10 1	RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES	p.m.	p.m.	0,—
10 2	CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION		p.m.	0,—
10 3	REMBOURSEMENT SUBVENTION CE		p.m.	0,—
	Total du titre 10	**—**	**p.m.**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**7 174 000**	**8 144 000**	**5 772 152,53**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base	1 403 000	1 210 000	841 718,39
1 1 0 1	Allocations familiales	139 000	143 000	76 621,66
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	169 000	165 000	118 389,57
1 1 0 3	Indemnité forfaitaire	14 000	14 000	4 847,81
	Total de l'article 1 1 0	1 725 000	1 532 000	1 041 577,43
1 1 1	***Autres agents***			
1 1 1 0	Agents auxiliaires	86 000	103 000	80 417,99
1 1 1 1	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 3	Conseillers spéciaux	61 000	34 000	3 859,86
1 1 1 4	Traducteurs auxiliaires	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 1	147 000	137 000	84 277,85
1 1 2	***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel***	47 000	40 000	30 114,15
1 1 3	***Couverture de risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, de chômage et maintien des droits à pension***			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie	48 000	42 000	28 437,93

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 1 3	*(suite)*			
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	12 000	9 000	6 441,—
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires	12 000	11 000	6 690,24
1 1 3 3	Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires	232 000	305 000	165 450,—
	Total de l'article 1 1 3	304 000	367 000	207 019,17
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 0	Allocations de naissance et en cas de décès	1 000	1 000	197,46
1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine	27 000	40 000	16 250,30
1 1 4 2	Indemnités de logement et de transport	p.m.	p.m.	0,—
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	2 000	2 000	1 918,08
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	2 000	2 000	409,33
1 1 4 5	Indemnités spéciales pour les comptables et régisseurs d'avances	—	4 000	0,—
1 1 4 9	Autres indemnités et remboursements	p.m.	17 000	0,—
	Total de l'article 1 1 4	32 000	66 000	18 775,17
1 1 5	***Heures supplémentaires***	5 000	p.m.	0,—
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 1	Interprètes *free-lance*	p.m.	p.m.	0,—
1 1 7 5	Personnel intérimaire	89 000	73 000	136 382,74
1 1 7 6	Prestations d'appoint pour le service de traduction	170 000	172 000	82 944,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 1 7	*(suite)*			
1 1 7 8	Assistance technique administrative en support à différentes activités	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 7	259 000	245 000	219 326,74
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	45 000	74 000	17 002,42
1 1 8 1	Frais de voyages (y compris ceux des membres de la famille)	3 000	9 000	66,37
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	12 000	40 000	9 347,04
1 1 8 3	Frais de déménagement	14 000	50 000	3 067,04
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	13 000	24 000	4 939,73
	Total de l'article 1 1 8	87 000	197 000	34 422,60
1 1 9	***Adaptation des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1 1 9 0	Coefficient correcteur	372 000	353 000	190 536,07
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 9	372 000	353 000	190 536,07
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	2 978 000	2 937 000	1 826 049,18
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***	155 000	125 000	111 874,30
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	155 000	125 000	111 874,30

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Restaurants et cantines***	18 000	21 000	12 709,97
1 4 1	***Service médical***	15 000	11 000	73,04
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	33 000	32 000	12 783,01
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	***Mobilité du personnel entre les institutions communautaires et les secteurs publics et privés***			
1 5 2 0	Fonctionnaires nationaux, communautaires, internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'Office	p.m.	p.m.	0,—
1 5 2 1	Fonctionnaires de l'Office affectés temporairement dans les administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 5 2	p.m.	p.m.	0,—
1 5 3	***Organisation de formations pour jeunes diplômés***	20 000	20 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	20 000	20 000	0,—
	CHAPITRE 1 6			
1 6 0	***Secours extraordinaires***	p.m.	p.m.	0,—
1 6 1	***Relations sociales entre les membres du personnel***	15 000	21 000	19 471,09
1 6 2	***Autres interventions sociales***	8 000	7 000	0,—
1 6 3	***Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies***	24 000	31 000	6 958,20
1 6 4	***Aide complémentaire aux handicapés***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	47 000	59 000	26 429,29

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 1 7			
1 7 0	***Frais de réception et de représentation***	20 000	13 000	7 135,02
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	20 000	13 000	7 135,02
	Total du titre 1	**3 253 000**	**3 186 000**	**1 984 270,80**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 403 000	1 210 000	841 718,39

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66, qui s'applique conformément au règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et des agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
139 000	143 000	76 621,66

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62, 67 et 68 *bis* ainsi que la section I de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales, à savoir :

— l'allocation de foyer,

— l'allocation pour enfant à charge,

— l'allocation scolaire,

des fonctionnaires permanents et agents temporaires.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
169 000	165 000	118 389,57

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et des agents temporaires.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 0 *(suite)*

1 1 0 3 Indemnité forfaitaire

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
14 000	14 000	4 847,81

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 4 *bis* de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de catégorie C affectés à un emploi de dactylographe, de sténodactylographe, de télexiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principal.

1 1 1 ***Autres agents***

1 1 1 0 Agents auxiliaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
86 000	103 000	80 417,99

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération, les allocations familiales, les indemnités de dépaysement et la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires ainsi que l'indemnité de secrétariat et les indemnités journalières temporaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 1 1 Interprètes auxiliaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce poste a pour objet de remplacer les effectifs en recourant occasionnellement à l'intervention d'interprètes expérimentés pouvant couvrir les langues de travail de l'Office.

Il est également destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des interprètes auxiliaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre IV.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 1 *(suite)*

1 1 1 3 Conseillers spéciaux

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
61 000	34 000	3 859,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération, les frais de voyage et les frais de séjour des membres de la Chambre de recours.

1 1 1 4 Traducteurs auxiliaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des traducteurs auxiliaires, à l'exception des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 2 Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
47 000	40 000	30 114,15

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24, troisième alinéa.

Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des cours de langues, des séances d'information à l'entrée en fonction, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, des cours sur l'utilisation des méthodes modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

1 1 3 Couverture de risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, de chômage et maintien des droits à pension

1 1 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
48 000	42 000	28 437,93

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72.

Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 23.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie (3,4 % de traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 3 *(suite)*

1 1 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
12 000	9 000	6 441,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base) et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière (supplément de 2 % appliqué aux crédits ainsi calculés portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).

1 1 3 2 Couverture du risque de chômage des agents temporaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
12 000	11 000	6 690,24

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 2799/85 du Conseil du 27 septembre 1985 modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents des Communautés (JO L 265 du 8.10.1985, p. 1), et notamment son article 28 *bis*.

Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.

1 1 3 3 Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
232 000	305 000	165 450,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42.

Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leurs pays d'origine (16,50 % du traitement de base).

1 1 4 ***Allocations et indemnités diverses***

1 1 4 0 Allocations de naissance et en cas de décès

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 000	1 000	197,46

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75.

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'allocation de naissance,

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 0 *(suite)*

— et en cas de décès d'un fonctionnaire :

— la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès,

— les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.

1 1 4 1 Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
27 000	40 000	16 250,30

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine, dans les conditions suivantes :

— une fois par année civile si la distance en chemin de fer est supérieure à 50 et inférieure à 725 kilomètres,

— deux fois par année civile si la distance en chemin de fer est d'au moins 725 kilomètres.

1 1 4 2 Indemnités de logement et de transport

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 14 *bis* et 14 *ter* de son annexe VII.

Règlement n° 6/66/Euratom, 121/66/CEE des Conseils du 28 juillet 1966 portant fixation de la liste des lieux où une indemnité de logement peut être accordée, ainsi que du montant maximal et des modalités d'attribution de cette indemnité (JO 150 du 12.8.1966, p. 2749/66).

Règlement n° 7/66/Euratom, 122/66/CEE des Conseils du 28 juillet 1966 portant fixation de la liste des lieux où une indemnité de transport peut être accordée, ainsi que du montant maximal et des modalités d'attribution de cette indemnité (JO 150 du 12.8.1966, p. 2751/66).

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité de logement et/ou de transport pour le fonctionnaire affecté dans un lieu où les conditions sont reconnues particulièrement difficiles et/ou onéreuses.

1 1 4 3 Indemnités forfaitaires de fonction

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 000	2 000	1 918,08

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de fonction pour certains fonctionnaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 4 Indemnités forfaitaires de déplacement

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 000	2 000	409,33

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 15 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de déplacement ne pouvant pas excéder 3 000 francs belges par mois, dont bénéficient :

— les fonctionnaires de grade A 1 et A 2 qui ne disposent pas de voiture de service,

— les fonctionnaires d'autres grades auxquels leurs fonctions imposent de constants déplacements qu'ils sont autorisés à effectuer avec leur voiture privée.

Cette indemnité constitue le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation.

1 1 4 5 Indemnités spéciales pour les comptables et régisseurs d'avances

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
—	4 000	0,—

Commentaires

Règlement financier du 7 avril 1998 applicable à l'Office communautaire des variétés végétales, et notamment son article 64, paragraphe 3.

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité spéciale accordée aux fonctionnaires ayant la qualité de comptable, de comptable subordonné ou de régisseur d'avances.

1 1 4 9 Autres indemnités et remboursements

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	17 000	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 34.

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 47.

Ce poste est destiné à couvrir :

— l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,

— l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'Office.

1 1 5 ***Heures supplémentaires***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
5 000	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 5 *(suite)*

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents auxiliaires des catégories C et D ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

1 1 7 ***Prestations d'appoint***

1 1 7 1 Interprètes *free-lance*

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les honoraires, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, les frais de déplacement ou de voyage et les indemnités de séjour des interprètes *free-lance*.

1 1 7 5 Personnel intérimaire

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
89 000	73 000	136 382,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes et à des standardistes.

1 1 7 6 Prestations d'appoint pour le service de traduction

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
170 000	172 000	82 944,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, en particulier le Centre de traduction à Luxembourg.

1 1 7 8 Assistance technique administrative en support à différentes activités

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les dépenses de personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
45 000	74 000	17 002,42

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, notamment :

— les frais de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accident des candidats convoqués,

— les frais résultant de la promotion et de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement (frais de publications, de location de salles, de mobilier, de machines et de matériels divers, d'honoraires pour la préparation et la correction d'épreuves, etc.),

— les frais médicaux d'embauche.

1 1 8 1 Frais de voyages (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
3 000	9 000	66,37

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonction, ou de leur cessation de fonction, ou de leur mutation impliquant un changement de lieu d'affectation.

1 1 8 2 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
12 000	40 000	9 347,04

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
14 000	50 000	3 067,04

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 *(suite)*

1 1 8 3 *(suite)*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 4 Indemnités journalières temporaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
13 000	24 000	4 939,73

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service (mutation).

1 1 9 ***Adaptation des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***

1 1 9 0 Coefficient correcteur

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
372 000	353 000	190 536,07

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3, de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires, des agents temporaires et des agents auxiliaires.

Il couvre également l'incidence du coefficient correcteur appliqué à la partie des émoluments transférée dans un pays différent de celui du lieu d'affectation.

1 1 9 1 Adaptation des rémunérations

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil au cours de l'exercice.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

1 3 0 Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
155 000	125 000	111 874,30

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de l'Office ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès de l'Office.

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

1 4 0 Restaurants et cantines

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
18 000	21 000	12 709,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, et notamment les frais d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc.

1 4 1 Service médical

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
15 000	11 000	73,04

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 (contrôle des absences pour maladie et visite médicale préventive) et l'article 8 de son annexe II (commission d'invalidité).

Ce crédit est destiné à couvrir, outre les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives (examens spéciaux, examens médicaux annuels, analyses, etc.), de matériel de consommation médicale (médicaments, pansements, etc.), d'achat de matériel et de mobilier spécial.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

1 5 2 Mobilité du personnel entre les institutions communautaires et les secteurs publics et privés

1 5 2 0 Fonctionnaires nationaux, communautaires, internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'Office

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'États membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques.

1 5 2 1 Fonctionnaires de l'Office affectés temporairement dans les administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 38.

Ce poste est destiné à couvrir le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange.

1 5 3 Organisation de formations pour jeunes diplômés

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

1 6 0 Secours extraordinaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Cet article est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation particulièrement difficile (lorsqu'il est impossible de leur accorder un prêt ou une avance sur salaire vu leur situation financière).

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL *(suite)*

1 6 1 Relations sociales entre les membres du personnel

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
15 000	21 000	19 471,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

— les animations socioculturelles (consacrées aux aspects culturels, artistiques et sociaux),

— les subventions aux cercles sportifs et culturels,

— les subventions aux cercles de famille (aide à l'intégration des familles des nouveaux fonctionnaires),

— des subventions diverses.

1 6 2 Autres interventions sociales

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
8 000	7 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné notamment à couvrir :

— les aides familiales,

— les dépenses d'accueil,

— l'assistance juridique.

1 6 3 Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
24 000	31 000	6 958,20

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants du personnel de l'Office placés dans des crèches et autres garderies non gérées par lui.

1 6 4 Aide complémentaire aux handicapés

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées suivantes :

— les fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— les conjoints des fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

Il doit permettre de rembourser aux personnes citées ci-dessus, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

1 7 0 *Frais de réception et de représentation*

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
20 000	13 000	7 135,02

Commentaires

Ce crédit couvre le remboursement des frais que les agents habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de réception ou de représentation au nom de l'OCVV dans l'intérêt du service.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Loyers***	32 000	29 000	13 512,67
2 0 1	***Assurances***	6 000	5 000	1 782,81
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	41 000	43 000	13 970,57
2 0 3	***Nettoyage et entretien***	27 000	36 000	11 466,80
2 0 4	***Aménagement des locaux***	71 000	1 461 000	3 234,90
2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***	33 000	51 000	3 148,09
2 0 6	***Acquisition de biens immobiliers***	p.m.	16 000	1 230 697,41
2 0 7	***Construction d'immeubles***	p.m.	p.m.	0,—
2 0 8	***Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles***	10 000	16 000	4 180,56
2 0 9	***Autres dépenses afférentes aux immeubles***	72 000	121 000	52 635,30
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	292 000	1 778 000	1 334 629,11
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	***Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement de traitement de données***			
2 1 0 0	Équipement de traitement de données	55 000	27 000	74 801,01
2 1 0 1	Développement de logiciels	111 000	121 000	131 258,17

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE *(suite)*

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 1 0	*(suite)*			
2 1 0 2	Autres services externes	p.m.	p.m.	540,—
	Total de l'article 2 1 0	166 000	148 000	206 599,18
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	166 000	148 000	206 599,18
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Matériel et installations techniques***			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	87 000	58 000	2 308,47
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et installations techniques	p.m.	p.m.	0,—
2 2 0 2	Location de matériel et installations techniques	31 000	28 000	16 941,97
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	18 000	22 000	6 882,94
2 2 0 4	Matériel de bureautique	6 000	6 000	1 970,—
	Total de l'article 2 2 0	142 000	114 000	28 103,38
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	65 000	100 000	35 858,37
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 2	Location de mobilier	1 000	3 000	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	2 000	5 000	199,07
	Total de l'article 2 2 1	68 000	108 000	36 057,44
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 2 3	*(suite)*			
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
2 2 3 2	Location de matériel de transport	13 000	16 000	2 668,69
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	5 000	5 000	909,78
	Total de l'article 2 2 3	18 000	21 000	3 578,47
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	6 000	11 000	7 675,98
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	10 000	7 000	0,—
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	6 000	7 000	2 101,08
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 5	22 000	25 000	9 777,06
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	250 000	268 000	77 516,35
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***	45 000	52 000	39 490,97
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	6 000	9 000	4 609,17
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0,—
2 3 2 9	Autres frais financiers	1 000	1 000	0,—
	Total de l'article 2 3 2	7 000	10 000	4 609,17
2 3 3	***Frais de contentieux***	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 3 4	***Dommages et intérêts***	p.m.	p.m.	0,—
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Assurances diverses	5 000	8 000	1 291,31
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	715,26
2 3 5 3	Déménagement de services	5 000	1 000	0,—
	Total de l'article 2 3 5	13 000	12 000	2 006,57
2 3 9	***Prestations rendues par des institutions et organismes communautaires à l'Office***	49 000	50 000	47 347,88
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	114 000	124 000	93 454,59
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***	29 000	28 000	26 233,99
2 4 1	***Télécommunications***			
2 4 1 0	Abonnements et redevances	56 000	77 000	39 217,09
2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériel de télécommunications	5 000	62 000	345,03
	Total de l'article 2 4 1	61 000	139 000	39 562,12
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	90 000	167 000	65 796,11
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Réunions et convocations en général***	168 000	169 000	203 619,86
2 5 1	***Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne***	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS *(suite)*

CHAPITRE 2 6 — ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 5 5	***Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions***	23 000	60 000	16 126,29
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	191 000	229 000	219 746,15
	CHAPITRE 2 6			
2 6 0	***Consultations, études et enquêtes de caractère limité***	110 000	20 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 6	110 000	20 000	0,—
	Total du titre 2	**1 213 000**	**2 734 000**	**1 997 741,49**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 0 0 ***Loyers***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
32 000	29 000	13 512,67

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ainsi que la location de salles de conférences, de magasins, de locaux d'archives, de sanitaires, de cuisines, de garages et de parkings.

2 0 1 ***Assurances***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
6 000	5 000	1 782,81

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office.

2 0 2 ***Eau, gaz, électricité et chauffage***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
41 000	43 000	13 970,57

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage.

2 0 3 ***Nettoyage et entretien***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
27 000	36 000	11 466,80

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, calculés d'après les contrats en cours (des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc.), les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achat de produits d'entretien, lavage, blanchissage, nettoyage à sec, etc.), ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien.

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 0 4 Aménagement des locaux

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
71 000	1 461 000	3 234,90

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de matériel et l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, rafraîchissement des locaux, revêtements de sol, menuiserie, maçonnerie, etc.

2 0 5 Sécurité et surveillance des immeubles

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
33 000	51 000	3 148,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires et agents équipiers de première intervention, les frais de contrôle légaux.

2 0 6 Acquisition de biens immobiliers

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	16 000	1 230 697,41

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les frais d'achat ou de location-achat de bâtiments.

2 0 7 Construction d'immeubles

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est prévu en vue de l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

2 0 8 Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
10 000	16 000	4 180,56

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition ou à la construction d'immeubles.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 0 9 ***Autres dépenses afférentes aux immeubles***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
72 000	121 000	52 635,30

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment les frais de gérance pour les immeubles à multilocation, les frais liés à l'établissement d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de services d'utilité générale (taxes de voirie, enlèvement des ordures, etc.) et les frais accessoires.

Il couvre également des dépenses d'assistance technique liées à des travaux d'aménagement importants.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

2 1 0 ***Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement de traitement de données***

2 1 0 0 Équipement de traitement de données

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
55 000	27 000	74 801,01

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat, de location, de crédit-bail, de maintenance de progiciels, de consommables divers informatiques et d'autres matériels informatiques.

Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement et de réparations.

2 1 0 1 Développement de logiciels

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
111 000	121 000	131 258,17

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sociétés et de conseils en informatique pour des services tels que :

— la maintenance des équipements existants,

— la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (études de faisabilité, analyses, programmation, mise en œuvre, etc.),

— l'achat, la location et l'entretien d'ensemble de programmes et de logiciels, etc.

2 1 0 2 Autres services externes

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	540,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs-système, personnel pour la saisie de données, etc.).

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 Matériel et installations techniques

2 2 0 0 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
87 000	58 000	2 308,47

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation.

2 2 0 1 Renouvellement de matériel et installations techniques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement, notamment :

— de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tel que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée,

— d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments.

2 2 0 2 Location de matériel et installations techniques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
31 000	28 000	16 941,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des matériels, équipements et installations techniques (télécopieur, machine à photocopier, etc.) dont l'acquisition ne se révèle pas économique ou est rendue difficile par des disponibilités budgétaires réduites.

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
18 000	22 000	6 882,94

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels, équipements et installations repris aux postes 2 2 0 0 à 2 2 0 2.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 4 Matériel de bureautique

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
6 000	6 000	1 970,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
65 000	100 000	35 858,37

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les besoins en mobilier.

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement ou le remplacement de mobilier.

2 2 1 2 Location de mobilier

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 000	3 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location occasionnelle de mobilier.

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 000	5 000	199,07

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien de mobilier.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 3 Matériel de transport

2 2 3 0 Premier équipement en matériel de transport

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'achat de matériel de transport pour l'Office.

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement en matériel de transport pour les besoins de l'Office.

2 2 3 2 Location de matériel de transport

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
13 000	16 000	2 668,69

Commentaires

Ce montant est destiné à couvrir :

— des frais de taxi ou de voitures de location pour des déplacements dont l'urgence et/ou la particularité ne permettent pas l'utilisation d'un autre moyen de transport,

— des locations à court terme ou à long terme de matériel de transport pour l'Office.

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
5 000	5 000	909,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du matériel de transport (assurances, carburant, pièces de rechange et toutes factures de réparation).

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 5 Dépenses de documentation et de bibliothèque

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
6 000	11 000	7 675,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages spécialisés, d'annuaires, de répertoires, de dictionnaires, de documents et d'autres publications spécialisées non périodiques sous forme imprimée ou sur support électronique (CD-ROM).

Il couvre également la mise à jour de volumes existants.

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
10 000	7 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipements et matériels spéciaux pour la bibliothèque (fichiers, rayonnages, meubles pour catalogues, lecteurs de microfiches, lecteurs de CD-ROM, etc.) de l'Office.

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
6 000	7 000	2 101,08

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnement à des journaux, périodiques spécifiques, quotidiens des États membres, journaux officiels, fiches parlementaires, statistiques commerciales étrangères, bulletins divers et d'autres publications spéciales.

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 Papeterie et fournitures de bureau

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
45 000	52 000	39 490,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier, d'enveloppes et de fournitures de bureau, les frais d'impression à l'extérieur, les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction.

2 3 2 Charges financières

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
6 000	9 000	4 609,17

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.

2 3 2 1 Pertes de change

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par l'Office dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.

2 3 2 9 Autres frais financiers

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des garanties bancaires (avals bancaires) auprès des tiers, afin de remplir des clauses contractuelles.

2 3 3 Frais de contentieux

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseils de l'Office.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 3 *(suite)*

Il couvre également les dépenses encourues auprès de la Cour de justice et auprès d'autres cours.

2 3 4 ***Dommages et intérêts***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par l'Office au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.

2 3 5 ***Autres dépenses de fonctionnement***

2 3 5 0 Assurances diverses

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
5 000	8 000	1 291,31

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances, économat et restaurant, etc.).

2 3 5 2 Frais divers de réunions internes

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
3 000	3 000	715,26

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour rafraîchissements et collations lors des réunions internes.

2 3 5 3 Déménagement de services

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
5 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement des services et la manutention générale du matériel, du mobilier et des fournitures de bureau à l'intérieur du bâtiment.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 9 ***Prestations rendues par des institutions et organismes communautaires à l'Office***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
49 000	50 000	47 347,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des paiements effectués pour des prestations de services rendus à l'Office par des institutions ou organismes communautaires, notamment l'interprétation pour les sessions du conseil d'administration.

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 ***Affranchissement de correspondance et frais de port***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
29 000	28 000	26 233,99

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port de la correspondance ordinaire, des rapports et des publications, les frais d'envoi de colis postaux et autres effectués par air, mer et terre ainsi que le courrier interne de l'Office.

2 4 1 ***Télécommunications***

2 4 1 0 Abonnements et redevances

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
56 000	77 000	39 217,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires.

2 4 1 1 Achat et installation d'équipements et de matériel de télécommunications

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
5 000	62 000	345,03

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, et notamment d'achat, de location, d'installation, de maintenance, de documentation, etc., relatives au câblage.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

2 5 0 Réunions et convocations en général

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
168 000	169 000	203 619,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche des experts et autres, notamment des membres du conseil d'administration, convoqués pour participer aux commissions et groupes d'études et de travail.

Il couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante.

2 5 1 Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne.

2 5 5 Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
23 000	60 000	16 126,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents à l'organisation de conférences, congrès, séminaires, foires, réunions, à l'exception des dépenses relatives à l'infrastructure existante et à la rémunération des interprètes de réunion.

CHAPITRE 2 6 — ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS

2 6 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
110 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études spécialisées, confiées par contrat à des experts ou consultants, dans la mesure où le personnel dont dispose l'Office ne lui permet pas de les effectuer directement.

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN

CHAPITRE 3 1 — MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Indemnités à verser aux organismes compétents des États membres agissant comme offices d'examen***			
3 0 0 0	Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales	2 200 000	1 492 000	1 416 478,13
3 0 0 1	Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales	10 000	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 0 0	2 210 000	1 492 000	1 416 478,13
3 0 1	***Indemnités à verser à d'autres organismes appropriés agissant comme offices d'examen***			
3 0 1 0	Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales par des organismes autres que ceux repris à l'article 3 0 0	20 000	20 000	0,—
3 0 1 1	Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales	2 000	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 0 1	22 000	20 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 232 000	1 512 000	1 416 478,13
	CHAPITRE 3 1			
3 1 0	***Dépenses pour le maintien des collections de référence des variétés auprès des offices d'examen***			
3 1 0 0	Dépenses pour les organismes compétents des États membres	p.m.	p.m.	0,—
3 1 0 1	Dépenses pour d'autres organismes appropriés	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 1 0	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 2 — ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN

CHAPITRE 3 3 — EXAMEN DES DÉNOMINATIONS

CHAPITRE 3 4 — PUBLICATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 3 2			
3 2 0	***Dépenses pour acquisition d'autres rapports d'examen mis à la disposition de l'Office sur la base d'un accord entre l'Office et une autorité compétente d'un État membre***	203 000	215 000	313 720,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 2	203 000	215 000	313 720,—
	CHAPITRE 3 3			
3 3 0	***Dépenses pour l'examen des dénominations***	59 000	54 000	19 680,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 3	59 000	54 000	19 680,—
	CHAPITRE 3 4			
3 4 0	***Publications officielles***			
3 4 0 0	Bulletin officiel	84 000	88 000	34 905,93
	Total de l'article 3 4 0	84 000	88 000	34 905,93
3 4 1	***Publications diverses***			
3 4 1 0	Publications de caractère général	20 000	40 000	0,—
3 4 1 2	Publications de vulgarisation et de promotion	10 000	15 000	5 356,18
	Total de l'article 3 4 1	30 000	55 000	5 356,18
	TOTAL DU CHAPITRE 3 4	114 000	143 000	40 262,11

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 5 — ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 3 5			
3 5 0	***Études techniques***	100 000	300 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 5	100 000	300 000	0,—
	Total du titre 3	**2 708 000**	**2 224 000**	**1 790 140,24**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN

3 0 0 ***Indemnités à verser aux organismes compétents des États membres agissant comme offices d'examen***

3 0 0 0 Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 200 000	1 492 000	1 416 478,13

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil, et notamment ses articles 58 et 55, paragraphe 1.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux offices chargés de l'exécution de l'examen technique des variétés végétales par l'Office.

3 0 0 1 Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
10 000	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94, et notamment ses articles 64, 65 et 55, paragraphe 1.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux offices chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

3 0 1 ***Indemnités à verser à d'autres organismes appropriés agissant comme offices d'examen***

3 0 1 0 Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales par des organismes autres que ceux repris à l'article 3 0 0

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94, et notamment ses articles 58 et 55, paragraphe 2.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser à des organismes autres que ceux relevant de l'article 3 0 0, qui sont chargés de l'exécution de l'examen technique de variétés végétales.

3 0 1 1 Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
2 000	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94, et notamment ses articles 64, 65 et 55, paragraphe 2.

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN *(suite)*

3 0 1 *(suite)*

3 0 1 1 *(suite)*

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser à des organismes autres que ceux relevant de l'article 3 0 0, qui sont chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

CHAPITRE 3 1 — MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE

3 1 0 ***Dépenses pour le maintien des collections de référence des variétés auprès des offices d'examen***

3 1 0 0 Dépenses pour les organismes compétents des États membres

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir, au sein des organismes compétents des États membres, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

3 1 0 1 Dépenses pour d'autres organismes appropriés

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir, au sein des organismes compétents autres que ceux prévus au poste 3 1 0 0, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

CHAPITRE 3 2 — ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN

3 2 0 ***Dépenses pour acquisition d'autres rapports d'examen mis à la disposition de l'Office sur la base d'un accord entre l'Office et une autorité compétente d'un État membre***

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
203 000	215 000	313 720,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, conformément au règlement d'application, de rapports d'examen mis à la disposition de l'Office pour des examens techniques déjà effectués ou déjà en cours de réalisation dans certains cas.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 3 — EXAMEN DES DÉNOMINATIONS

3 3 0 Dépenses pour l'examen des dénominations

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
59 000	54 000	19 680,—

Commentaires

Examen pour la proposition de dénomination variétale [article 54, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 2100/94].

CHAPITRE 3 4 — PUBLICATIONS

3 4 0 Publications officielles

3 4 0 0 Bulletin officiel

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
84 000	88 000	34 905,93

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des frais d'édition du Bulletin officiel de l'Office.

3 4 1 Publications diverses

3 4 1 0 Publications de caractère général

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
20 000	40 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des frais d'édition d'autres publications de l'Office.

3 4 1 2 Publications de vulgarisation et de promotion

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
10 000	15 000	5 356,18

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à des publications de vulgarisation et de promotion de l'Office pour en faire connaître les activités auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics concernés.

CHAPITRE 3 5 — ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES

3 5 0 Études techniques

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
100 000	300 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à la mise en œuvre d'études techniques spécialisées (études techniques, analyses technico-financières, etc.).

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

CHAPITRE 10 2 — CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION

CHAPITRE 10 3 — REMBOURSEMENT SUBVENTION CE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
	CHAPITRE 10 0	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 1	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 1	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 2	—	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 2	—	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 3	—	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 3	—	p.m.	0,—
	Total du titre 10	**—**	**p.m.**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**7 174 000**	**8 144 000**	**5 772 152,53**

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Les crédits de ce chapitre ont un caractère purement provisionnel.

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Suite à la nouvelle présentation du budget, cette ligne pourra être supprimée. En effet, la troisième partie du budget reprend à présent la réserve de l'Office.

CHAPITRE 10 2 — CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
—	p.m.	0,—

Commentaires

Contribution éventuelle au démarrage du Centre de traduction de Luxembourg (voir poste 1 1 7 6).

CHAPITRE 10 3 — REMBOURSEMENT SUBVENTION CE

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
—	p.m.	0,—

Commentaires

Remboursement de la subvention : règlement (CE) n° 2100/94, et notamment son article 108.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

RÉSERVE

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
1	**SOLDE DE L'EXERCICE**			
	Total du titre 1	**72 000**	**– 1 012 000**	**– 137 242,23**
2	**EXCÉDENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE**			
	Total du titre 2	**4 053 789**	**3 981 789**	**4 993 789,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**4 125 789**	**2 969 789**	**4 856 546,77**

TITRE 1

SOLDE DE L'EXERCICE

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
72 000	– 1 012 000	– 137 242,23

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, et notamment son article 108 (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement financier de l'OCVV.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2

EXCÉDENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE

Crédits 2000	Crédits 1999	Exécution 1998
4 053 789	3 981 789,—	4 993 789,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, et en particulier son article 108 (JO nº L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement financier de l'OCVV.

Tableau des effectifs pour 2000

Catégories et grades	Emplois permanents [1]			Emplois temporaires [2]		
	2000 [3]	1999 [4]	1998 [5]	2000 [3]	1999 [4]	1998 [5]
A 1	—	—	—	—	—	—
A 2	—	—	—	1	1	1
A 3	—	—	—	1	1	1
A 4	—	—	—	—	—	—
A 5	3	—	—	—	—	—
A 6	—	—	—	3	3	3
A 7	—	—	—	—	—	—
A 8	—	—	—	—	—	—
Total	3	—	—	5	5	5
B 1	—	—	—	—	—	—
B 2	—	—	—	—	—	—
B 3	8	—	—	4	4	4
B 4	—	—	—	10	7	4
B 5	—	—	—	2	4	2
Total	8	—	—	16	15	10
C 1	—	—	—	—	—	—
C 2	—	—	—	—	—	—
C 3	3	—	—	3	4	3
C 4	—	—	—	1	—	—
C 5	—	—	—	4	4	3
Total	3	—	—	8	8	6
D 1	—	—	—	—	—	—
D 2	—	—	—	—	—	—
D 3	—	—	—	1	1	1
D 4	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	1	1	1
Total général	**14**	**—**	**—**	**30**	**29**	**22**

([1]) Le tableau des effectifs de l'OCVV se chiffre à un total de 30 postes. Chaque poste apparaissant dans la colonne « Postes permanents 2000 » correspond à un poste temporaire existant dans la colonne « Postes temporaires 2000 ». Lorsqu'un poste permanent est rempli suite à un concours organisé conformément à l'article 29 du statut, un poste temporaire de la même catégorie cesse simultanément d'exister. Les grades des postes de la colonne « Postes permanents 2000 » représentent les grades de base des carrières les plus élevées dans les catégories ouvertes à concours.

([2]) Agents temporaires sur postes temporaires.

([3]) Budget 2000.

([4]) Budget rectificatif 1999.

([5]) Exécution 1998.